



**Enseignement élémentaire  
Propositions financières Budget Primitif 2015**

**Rapport n° CD/2015/50**

**Service Chef de file :**

Direction des collèges

**Service(s) associé(s) :**

Direction de l'immobilier et des moyens généraux / Laboratoire départemental d'analyses

Résumé :

Le présent rapport a pour objet l'avancement des projets engagés et le vote des crédits en matière d'enseignement secondaire et élémentaire.

**Ventilation des propositions de crédits par Pôles et Directions**

Libellé Pôle	Libellé Direction	Projet Budget Primitif 2015
PAT	Direction de l'Immobilier et des moyens généraux	32 181 000,00
PEP	Direction des Collèges	20 202 265,39
PR	Direction des finances et de la commande publique	18 725,64
	<b>TOTAL</b>	<b>52 401 991,03</b>

La politique de l'enseignement secondaire relève d'une compétence obligatoire des Départements en vertu de l'article L 213-2 du code de l'éducation. Il doit notamment veiller au maintien et à l'amélioration du patrimoine ainsi qu'aux missions d'accueil, d'hébergement et de restauration ; il arrête les secteurs de recrutement. Au-delà de cette compétence, le Conseil Départemental a eu à cœur de développer d'autres actions telles que la prime bonus-énergie, le déploiement de l'Espace Numérique de Travail en Alsace (ENTEA), la politique ressources humaines, la prise en compte de l'environnement dans le traitement des déchets, les réflexions autour des filières courtes et bio pour la restauration scolaire. L'engagement en direction des collégiens reste entier malgré les contraintes financières.

**3121 – Constructions et restructurations de collèges publics**

Crédits proposés au BP 2015 : 23 288 725,64 €

Les crédits proposés en 2015, en forte augmentation par rapport à 2014 (+13,5 %), permettent de solder les grosses opérations livrées en 2013 et en 2014 (Schiltigheim Rouget de Lisle, Mentel Sélestat, Foch Haguenau et le restaurant scolaire de Romain Rolland à Erstein) mais aussi la poursuite des chantiers en cours (Strasbourg Robertsau, Schuman à Benfeld, Romain Rolland à Erstein, Georges Holderith à Lauterbourg, Ecole Européenne à Strasbourg et l'implantation dans des structures modulaires à Lingolsheim du collège Galilée) et d'étudier les opérations à venir.

## **1. LES TROIS AXES DE LA POLITIQUE D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER**

Dans le cadre de la compétence « Collèges » exercée depuis les lois de décentralisation, le Département du Bas-Rhin a orienté sa politique d'investissement immobilier suivant trois axes.

### **1.1. - L'adaptation des capacités d'accueil**

Les places disponibles dans les collèges sont suffisantes sur l'ensemble du Département et même les secteurs en croissance démographique ne nécessitent pas la création de nouvelles places, si ce n'est de manière très temporaire. C'est pourquoi au vu des contraintes budgétaires actuelles, une augmentation temporaire des effectifs sera traitée, dans la mesure du possible, par la mise en place de bâtiments modulaires.

Par ailleurs, une révision de la carte scolaire pourrait également être envisagée pour certains établissements.

### **1.2. - L'adaptation des établissements aux évolutions pédagogiques, fonctionnelles et réglementaires et la modernisation du cadre de vie**

Les collèges construits entre 1960 et 1975 sont des constructions de type « industrialisée béton ».

Leur conception et leur organisation d'origine ne répondent plus aux pédagogies actuelles et les locaux présentent souvent des conditions de confort assez sommaires. De plus, du fait de l'évolution réglementaire, ils ne respectent pas les normes en vigueur notamment en termes d'accessibilité handicapés.

Les opérations menées sur les collèges existants permettent une reconfiguration fonctionnelle complète des locaux, inclus dans le périmètre d'intervention, sur la base du référentiel applicable au neuf, une modernisation des installations techniques, un traitement des enveloppes des bâtiments et une mise aux normes réglementaires.

**Un collège ainsi restructuré équivaut à un établissement neuf, pour un coût optimisé.**

### **1.3. - Le maintien et l'amélioration du patrimoine**

Le Département du Bas-Rhin gère 90 collèges, ce qui représente une surface de plancher de l'ordre de 600 000 m<sup>2</sup>.

En parallèle aux programmes de reconstruction, d'extension et de restructuration lourde, le Département s'attache, dans le cadre des activités de maintenance, à assurer la pérennité de ce patrimoine d'une part, mais surtout à le remettre à un niveau d'usage compatible à la fois avec les besoins des utilisateurs et avec la réglementation, notamment en matière de sécurité, d'autre part.

## **2. LE PROGRAMME IMMOBILIER ET LE DEVELOPPEMENT DURABLE**

Les opérations en cours intègrent les engagements de la charte de développement durable applicable aux bâtiments départementaux.

Les constructions neuves visent les performances énergétiques du label bâtiment basse consommation (BBC) à savoir une consommation d'énergie limitée à 50% de la consommation d'énergie fixée par la réglementation thermique applicable depuis 2005 (soit environ 70 kWh/m<sup>2</sup>/an), tandis qu'en réhabilitation l'objectif recherché est la très haute performance énergétique (THPE) à savoir un gain de 20% par rapport à la réglementation thermique 2005. L'entrée en vigueur de la nouvelle réglementation thermique fin 2011, dite RT2012, généralise le niveau BBC pour les bâtiments neufs et la THPE pour les réhabilitations.

### **3. LE PROGRAMME D'INVESTISSEMENT IMMOBILIER**

Ce programme intègre la construction de nouveaux collèges, l'extension et la restructuration d'établissements existants, les restaurants scolaires et les SEGPA ainsi que la maintenance. Sont également évoquées les subventions allouées aux structures faisant appel à responsabilité.

#### **3.1. – Les extensions et restructurations de collèges existants**

##### **3.1.1– Les opérations en phase travaux**

###### **- Le collège *Foch à Haguenau***

L'établissement qui accueille environ 700 élèves se situe au centre-ville de Haguenau. Le collège Foch connaissait d'importants dysfonctionnements fonctionnels et des problèmes de sécurité (difficulté d'évacuation, etc...). Il occupait, jusqu'en juin 2013, l'ancien couvent des Annonciades et une ancienne école de commerce datant de 1920, locaux inadaptés aux besoins pédagogiques actuels.

L'effectif prévisionnel du collège a été fixé à 800 élèves

La disponibilité foncière et immobilière de l'ensemble de l'îlot Foch situé au centre de Haguenau a conduit le Conseil Général du Bas-Rhin à prévoir la reconstruction du collège à la place de l'ancien lycée Schumann.

Les études de conception menées par l'agence d'architecture Rey & Lucquet se sont déroulées de janvier 2009 à juin 2010.

Les travaux lancés en mars 2011 se sont achevés pour la rentrée de septembre 2014.

Le montant financier de l'autorisation de programme s'élève à 18 800 000,00 €.

A noter que dans le cadre de ce projet, il n'est pas prévu de réaliser de restaurant scolaire ni d'équipement sportif. Par conséquent, la mutualisation des moyens entre la Région Alsace et le Conseil Départemental permettra au lycée Schuman d'accueillir la totalité des rationnaires du collège Foch moyennant extension de sa demi-pension. En contrepartie, le Conseil Départemental construira une salle polyvalente, extension du collège, mais accessible au lycée Schuman. Le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle polyvalente a désigné l'équipe de maîtrise d'œuvre au groupement composé par les architectes Rouby-Hemmerlé. Le marché de maîtrise d'œuvre sera notifié en 2015 avec l'objectif de mettre en service la salle polyvalente pour septembre 2017. Par ailleurs le Conseil Départemental participe au financement de la construction de l'espace sportif Sebastien Loeb, par la Ville de Haguenau, accessible aux collégiens de Foch et aux lycéens de Schuman. La construction de cet espace sportif a été confiée au cabinet Denu-Paradon, les travaux démarrés en septembre 2013 s'achèveront début 2015. Ces deux projets sont détaillés ci-après.

###### **- Le collège *de la Robertsau à Strasbourg***

Un diagnostic relatif à la sécurité et aux dispositions fonctionnelles du collège a mis en lumière les nombreuses non-conformités dans l'externat notamment au niveau du nombre et du positionnement des dégagements et des issues de secours.

Sur le plan fonctionnel, il est souhaitable de transférer l'administration au rez de chaussée, de réaménager le restaurant scolaire, la vie scolaire et le foyer des élèves et de rendre l'ensemble du bâtiment accessible aux personnes à mobilité réduite.

Les études de maîtrise d'œuvre menées par l'agence Faloci ont débuté en juin 2009 et se sont achevées fin 2011. L'appel d'offres lancé début 2012 a permis un démarrage du chantier en novembre 2012 pour une durée initiale de 30 mois. Les travaux ont été retardés par l'action d'un voisin qui a nécessité une modification du phasage des travaux mais aussi par les intempéries de l'hiver 2012-2013. Les extensions (restaurant scolaire et bâtiment

technique) ont été mis en service en septembre 2014. Les travaux se poursuivront en 2015 par la restructuration de l'externat en deux phases (bâtiment coupé en deux) avec une mise en service de la première moitié du bâtiment restructurée pour mars 2015 et la fin des travaux pour septembre 2015.

Le montant financier de l'autorisation de programme de ce projet s'élève à 12 900 000 €.

#### - Le collège **Robert Schuman à Benfeld**

L'évolution démographique sur le secteur, nécessite d'augmenter la capacité du collège Robert Schuman à 800 élèves, et ce à court terme. D'autres aspects ont également été mis en évidence : rendre l'établissement conforme aux réglementations ERP et accessibilité, pourvoir à l'insuffisance en locaux et rendre l'ensemble plus fonctionnel.

Le cabinet Nathalie Larche a été retenu en février 2011. Les études de conception ont été achevées début 2013. L'appel d'offres lancé début 2013 a permis le démarrage des travaux en juillet 2013, pour une livraison finale à la rentrée de septembre 2016, avec mise en service de l'extension dès le mois de mars 2015.

Le scénario retenu d'intervention prévoit les travaux suivants :

- Restructuration complète de l'externat existant.
- Construction d'une extension entre l'externat et la demi-pension permettant d'y installer les locaux de maintenance.
- Construction d'une extension côté Nord de l'externat en liaison avec celui-ci et donnant sur la rue du Luxembourg.
- Construction du parking côté Est du site.

Le montant financier de l'autorisation de programme de ce projet s'élève à 15 700 000 €.

#### - Le Collège **Romain Rolland à Erstein**

L'abandon de la construction d'un deuxième collège à Erstein a conduit le département à revoir le périmètre du projet de réhabilitation du collège Romain Rolland. La réhabilitation se fera en deux sous-opérations :

- Réhabilitation de la ½ pension :  
Cette réhabilitation consiste à restructurer la zone de production des repas pour permettre une capacité de 1200 repas/jour, créer des locaux techniques pour les agents de maintenance, augmenter les surfaces dédiées à la prise des repas et de créer un local de télérestauration. Les lycéens du lycée Marguerite Yourcenar utilisant ce restaurant scolaire du collège, la Région Alsace participe financièrement au projet.  
La maîtrise d'œuvre pour cette sous-opération a été confiée au cabinet Serge Gaussin Architectes. Les études de conception ont été achevées en 2013 et après deux appels d'offres les travaux ont pu débuter en mars 2014 et s'achever en novembre 2014.
- Restructuration du collège :  
Les bâtiments du collège sont vétustes, hors normes et éparpillés sur la parcelle. L'opération vise à rationaliser le fonctionnement du collège en regroupant les pôles par activité, à mettre en conformité réglementaire le collège sur les plans de la sécurité et de l'accessibilité. Actuellement d'une capacité théorique de 800 élèves, le collège sera redimensionné à 1000 (900 + SEGPA) afin de pouvoir faire face aux éventuelles augmentations d'effectifs du secteur. L'opération est prévue en tranches se déroulant de 2014 à 2018.  
La maîtrise d'œuvre a été confiée au cabinet d'architecture Weber & Keiling qui a débuté les études de conception en 2013. La reconstruction des logements a débuté en mai 2014 et sera livrée pour la rentrée de mars 2015. Le reste des travaux démarrera en mars 2015.

Le montant financier de l'autorisation de programme des deux sous-opérations s'élève à 20 000 000 €.

#### - Le Collège **Galilée à Lingolsheim**

Suite à la découverte de graves problèmes structurels sur le collège Galilée de Lingolsheim, le Département, le rectorat et le maire de Lingolsheim ont décidé collégialement de ne pas ouvrir le collège à la rentrée de septembre 2014.

Afin d'éviter d'éclater le collège Galilée sur plusieurs collèges existants, le Département et l'Inspection Académique ont opté pour le relogement du collège dans son intégralité au lycée Couffignal à Strasbourg. L'installation s'est faite dès la deuxième semaine de septembre avec un aménagement progressif du lycée en vue d'une amélioration des conditions de fonctionnement du collège. Malgré les efforts consentis par le Département (prise en charge partiel du coût des repas, prise en charge du transport scolaire, investissements immobiliers, etc..) soit un investissement de près de 1,1 M€ et par l'Inspection académique (personnel de surveillance, aménagements horaires, etc..), le principal du collège et le proviseur du lycée, le positionnement à Couffignal ne pouvait être que provisoire, et était source de difficultés quotidiennes. Le Département a donc opté pour le rapatriement du collège à Lingolsheim dans un nouveau collège en structures modulaires situé sur la parcelle du collège.

Les marchés à bons de commande de travaux ont été activés par les services du Département afin de lancer les travaux dès la fin 2014. Ceux-ci se sont achevés en février 2015, pour une mise en service à la rentrée de mars 2015 du nouveau collège.

Concernant le bâtiment historique du collège Galilée – mis en service en 1995, une procédure judiciaire auprès du tribunal administratif sera engagée par le Département prochainement afin d'en appeler à la responsabilité, y compris financière, des constructeurs du collège Galilée. Dès que les premiers résultats de l'action judiciaire seront connus, les études visant à la restructuration du bâtiment seront lancées et les résultats seront soumis à la commission permanente.

### **3.1.2- Les opérations en phase d'études ou en concours de maîtrise d'œuvre**

#### - Le Collège **Saut du Lièvre de Bischwiller**

Le collège ne répond plus aux standards pédagogiques et fonctionnels actuels. Les salles de cours sont sous-dimensionnées en nombre et en taille, ce qui nécessite de reprendre le cloisonnement complet du bâtiment externat. L'enseignement des sciences souffre également de locaux non adaptés et exigus. De plus, les bâtiments existants sont peu performants sur le plan de leur consommation énergétique.

Le pré-programme de l'opération a été validé par le comité de pilotage, sur la base d'une restructuration complète de l'établissement, phasée selon un scénario d'interventions progressif:

- phase 1 : restructuration de l'externat (bâtiment B) pour augmenter la taille des salles de classe existantes et créer 4 nouvelles salles de sciences, complétée par une extension intégrant 8 nouvelles salles de classes. A l'issue de cette phase, qui intégrera également les mises aux normes réglementaires requises, le collège bénéficiera de 15 salles de classes banalisées de 60 m<sup>2</sup> permettant une capacité d'accueil théorique de 550 élèves selon les référentiels en vigueur.
- phase 2 : poursuite de la restructuration de l'externat avec le réaménagement des locaux de la vie scolaire et des enseignants, du CDI, et de l'administration.
- phase 3 : rénovation complète de l'enveloppe de l'externat pour en améliorer l'efficacité énergétique

- phase 4 : démolition/reconstruction du bâtiment A pour finaliser la restructuration globale de l'établissement

Pour échelonner les investissements, il est proposé de réaliser cette opération par tranche en traitant en priorité la mise en conformité liée à la sécurité et à la reconfiguration des salles de classes. La reconstruction éventuelle du bâtiment A interviendra ultérieurement (phase 4).

Le concours de maîtrise d'œuvre lancé en 2013 sur la base de l'extension-réhabilitation de l'externat y compris l'isolation thermique (phases 1 – 2 et 3) a permis de désigner l'équipe de maîtrise d'œuvre organisée autour du cabinet d'architectures Rouby-Hemmerlé. Le marché de maîtrise d'œuvre a été notifié en 2014 permettant un démarrage des études de conception qui se poursuivront en 2015.

Le montant financier de l'autorisation de programme de la première phase de ce projet est de 4 700 000 €.

#### - Le collège de la **Haute-Bruche à Schirmeck**

La décision du conseil régional approuvée par le rectorat de ne pas créer de lycée d'enseignement général à Schirmeck, a conduit le Département à abandonner le projet d'extension et de restructuration générale de la cité scolaire.

La Région Alsace ayant versé une avance financière au Département, il s'agit de faire un bilan de l'opération qui conduira le Département à reverser le trop-perçu à la Région.

### **3.1.3– Les opérations en phase de programmation**

#### - Le collège **des châteaux à Chatenois**

Afin d'améliorer son niveau de sécurité, ce collège qui accueille environ 530 élèves nécessite des interventions de grande ampleur dans le cadre de la maintenance. Une réalisation par petites tranches conduirait à intervenir sur l'établissement pendant 6 ou 7 vacances d'été successives, ce qui n'est pas pertinent. Une restructuration à périmètre limité sera donc menée pour traiter les pathologies constatées.

Les études de conception seront lancées en 2015.

### **3.2. – La construction de nouveaux collèges**

#### - La participation au financement **de la construction de l'école européenne**

Le Conseil supérieur des écoles européennes (CSEE) a validé le 24 octobre 2007 le principe de la création d'une école européenne à Strasbourg. Le programme consiste à construire sur un même site, un établissement scolaire permettant le fonctionnement des 14 années de formation réparties de la manière suivante :

- cycle maternel : 2 années en 6 classes (144 élèves) ;
- cycle primaire : 5 années en 15 classes (375 élèves),
- cycle secondaire : 7 années en 21 classes (525 élèves). Le Département s'est engagé à prendre en charge le coût d'investissement des surfaces construites pour les années d'enseignement équivalentes aux 4 premières années du cycle secondaire (équivalentes aux années de 6ème à 3ème des programmes pédagogiques français).

La Ville de Strasbourg, le Département du Bas-Rhin et la Région Alsace assurent la maîtrise d'ouvrage de la future cité scolaire qui est construite sur le terrain mis à disposition par l'Etat, route de la Wantzenau à la Robertsau. Il a été décidé pour des raisons de cohérence et d'efficacité, de désigner la Ville de Strasbourg comme maître d'ouvrage. Après une délibération prise en commission permanente du Conseil Général le 6 septembre 2010, la convention de maîtrise d'ouvrage désignée a été signée fin 2010.

Le choix du lauréat du concours de maîtrise d'œuvre a été fait début 2012 désignant l'équipe Weber & Auer. Les études de conception ont été finalisées début 2013 permettant le lancement de l'appel d'offres et le démarrage des travaux en 2013. Les travaux se sont déroulés sans difficultés majeures en 2014 et l'ensemble de l'équipement sera mis en service à la rentrée 2015.

Le montant financier de l'autorisation de programme du Département pour la construction de l'école européenne de Strasbourg s'élève à 14 000 000 €.

### **3.3. – La restructuration des restaurants scolaires**

La modernisation des cuisines permet de faciliter le travail des agents et surtout de respecter les règles d'hygiène et de sécurité.

Actuellement, 70 établissements possèdent un restaurant dont 63 ont été créés par le Conseil Général ou ont déjà été restructurés. Lors de travaux dans un collège bénéficiant de la restauration scolaire, la continuité du service de restauration est toujours maintenue.

#### **3.3.1– Les opérations en phase travaux**

##### **- Le collège *Rouget de Lisle à Schiltigheim***

Le Conseil Régional a confié à la Ville de Schiltigheim un mandat de maîtrise d'ouvrage en vue de reconstruire le restaurant scolaire du lycée Mathis. Du fait que la totalité des rationnaires du collège Rouget de Lisle sont accueillis par cet établissement, le Conseil Départemental participe au financement de cet équipement en fonction du nombre de collégiens rationnaires (27% des effectifs). Les travaux débutés en 2013 ont été livrés en septembre 2014. Les accords entre les deux collectivités étalent les paiements du Département jusqu'en 2016.

Le co-financement sur ce projet s'élève à 1 060 000 € HT pour le Conseil Départemental. S'agissant d'une opération menée par la Région Alsace, les crédits sont imputés sur le mode d'action 3122.

##### **- Le Collège de *Lauterbourg***

Le collège de Lauterbourg a bénéficié en 1999 d'une restructuration globale menée par le SIVOM de Lauterbourg, mais le restaurant scolaire n'a pas été intégré dans cette opération. La cuisine est vétuste et ne répond plus aux normes d'hygiène et de sécurité.

Cette opération permettra également à la marge un réaménagement fonctionnel des espaces d'enseignement et de la vie scolaire.

Le programme technique détaillé a permis de lancer le concours de maîtrise d'œuvre début 2012. Le jury de choix du lauréat s'est fait fin 2012 en retenant le cabinet d'architecture Weber & Keiling. Les études de conception ont démarré en 2013 et ont permis le lancement de l'appel d'offres en 2014. Les travaux débutés en juillet 2014 vont s'achever en janvier 2016 avec une mise en service du nouveau restaurant scolaire dès la rentrée de septembre 2015.

Le montant financier de l'autorisation de programme est de 4 500 000 €.

#### **3.3.2– Les opérations en phase d'études ou en concours de maîtrise d'œuvre**

##### **- Le collège *Foch de Haguenau***

Le collège Foch ne dispose pas actuellement de restauration scolaire et il n'était pas prévu d'en construire une dans le cadre des travaux de reconstruction du collège. Cet établissement ne compte en son sein qu'un peu plus de 200 demi-pensionnaires qui vont pour moitié au lycée Schuman (à pied) et pour moitié au collège Kléber (en bus).

Cette situation ne satisfait pas les parents d'élèves et l'établissement qui ont réclamé la construction d'un restaurant scolaire propre au collège Foch.

Suite à des discussions avec la Région Alsace, il s'est avéré qu'une opération conjointe permettrait d'optimiser les investissements respectifs des deux collectivités. En effet, la Région Alsace prévoyant de réhabiliter la demi-pension du lycée Schuman a accepté le principe d'une extension des capacités d'accueil pour permettre d'accueillir la totalité des rationnaires du collège. Cette extension se ferait en absorbant la salle polyvalente du lycée à la zone de restauration. En contrepartie, le Conseil Départemental construirait une salle polyvalente pour le collège mais accessible au Lycée. Initialement, cette salle polyvalente devait être créée dans le cadre de la construction de la Maison du Conseil Général de Haguenau.

Le comité de pilotage a validé le scénario d'intervention en octobre 2012. Le concours de maîtrise d'œuvre pour la construction de la salle polyvalente, lancé en 2013, a désigné en 2014 la maîtrise d'œuvre au groupement composé par les architectes Rouby-Hemmerlé.

Le montant financier de l'autorisation de programme est de 3 500 000 € ; celui-ci correspondant initialement à la construction d'un restaurant scolaire au sein du collège, sera diminué après validation de l'avant-projet définitif.

### **3.3.3. – Les opérations en phase programmation**

#### **- Le collège du Bastberg à Bouxwiller**

Ce restaurant scolaire qui dessert en moyenne plus de 850 repas par jour, est l'un des plus grand restaurant scolaire de collège du Bas-Rhin. Les équipements sont vétustes et l'organisation fonctionnelle n'est pas optimum. Une mise en norme de cet équipement s'impose avec un renouvellement complet du matériel, ce qui ne pourra pas se faire dans le cadre d'une simple opération de maintenance.

Les études de programmations initiées fin 2014 devraient s'achever en 2015 pour permettre le démarrage des études de conception la même année.

### **3.4. – La restructuration des ateliers section d'enseignement général et professionnel adapté (SEGPA)**

Les ateliers SEGPA sont souvent très vétustes et mal adaptés à la pédagogie. Le principe de procéder tous les ans à une restructuration complète avait été adopté.

Toutefois ce principe était suspendu depuis 2005, en attente de définition des principes d'organisation des SEGPA par l'Inspection académique (IA). Ce travail est aujourd'hui achevé et a permis d'établir les conséquences immobilières liées à l'évolution des champs professionnels retenus par SEGPA.

#### **- La SEGPA du collège *Les Sources à Saverne***

Les locaux de la SEGPA sont dans un état très délabré et par anticipation des résultats de définition des nouveaux champs professionnels enseignés dans ce collège, une mission de programmation a été lancée en 2012.

Les nouveaux champs professionnels enseignés dans ce collège sont :

- hygiène, alimentation, services
- habitat
- vente, distribution, magasinage

Les objectifs sont les suivants :

- démolir le bâtiment ateliers existant (bâtiment E) ;
- construire un bâtiment neuf ;
- restructurer partiellement le 1<sup>er</sup> étage du bâtiment B (B200), occupé actuellement par les salles de classes et 2 ateliers SEGPA, ainsi que par la section ULIS ;

- profiter de l'opération pour améliorer l'accessibilité générale du collège et notamment celle du bâtiment B ;
- intégrer le projet dans une démarche de Haute Qualité Environnementale avec en particulier les objectifs de performance suivants : bâtiment neuf conforme à la RT 2012 ;
- permettre par l'implantation du nouveau bâtiment atelier une meilleure gestion du flux des élèves par le collège.

Le comité de pilotage s'est réuni en mars 2013 et a retenu un scénario où le nouveau bâtiment SEGPA est une extension du bâtiment B. Le concours de maîtrise d'œuvre lancé en 2013 a désigné en 2014, le groupement organisé autour du cabinet d'architecte Baussan-Palanche, comme lauréat du concours. Les études de conception devraient débuter en 2015.

L'estimation prévisionnelle du projet s'élève à 3 000 000 €.

### 3.5. – Autres constructions

#### - L'espace sportif Sebastien Loeb à Haguenau

Les élèves du collège Foch manquent de créneaux dans les équipements sportifs de la Ville pour effectuer les heures d'EPS imposées par les programmes pédagogiques. La région Alsace a également la même demande car le gymnase actuel du lycée est vétuste et doit être démoli.

La Ville qui a également des besoins associatifs, souhaitait s'engager dans la construction d'un nouvel équipement à la condition d'une répartition financière équitable entre les trois collectivités. Le Département s'est engagé à participer à hauteur d'un tiers du coût de construction du gymnase avec un plafond de dépenses fixé à 2.600.000 €.

En contrepartie, l'usage de l'équipement sera affecté prioritairement pendant les créneaux horaires scolaires aux collégiens et le Département bénéficiera de la gratuité d'utilisation pendant 8 ans.

La maîtrise d'ouvrage de ce projet est assurée par la Ville de Haguenau. La Région Alsace est également partenaire de cette opération avec une participation équivalente à celle du Département.

Cette somme est imputée sur l'enveloppe du volet 2 du contrat de territoire.

La construction de cet espace sportif a été confiée au cabinet DENU-PARADON, les travaux démarrés en septembre 2013 s'achèveront début 2015.

### Récapitulatif des crédits nécessaires pour les constructions et restructurations de collèges publics

Les montants indiqués sont toutes taxes comprises

<b>Opérations</b>	<b>Millésime AP</b>	<b>AP votée</b>	<b>Modification AP</b>	<b>CP 2015</b>
Construction de l'école européenne à Strasbourg	2010/1	14 000 000,00		2 030 000,00
Collège Foch à Haguenau	2004/3	18 800 000,00		200 000,00
Collège Rouget de Lisle à Schiltigheim	2005/3	17 250 000,00		100 000,00
Collège Mentel à Sélestat	2005/4	13 380 888,39		20 000,00
Collège Foch à Haguenau – Espace sportif S. Loeb	2010/1	2 600 000,00		900 000,00
Collège de la Robertsau à Strasbourg	2007/1	12 900 000,00		4 995 536,00
Collège de Benfeld	2005/2	15.700.000,00		4 400 000,00
Collège Romain Rolland à Erstein- Réhabilitation lourde	2012/4	18 500 000,00		4 400 000,00
Collège Romain Rolland à Erstein- restructuration demi- pension	2012/5	1 500 000,00		200 000,00
Collège de Lauterbourg – demi-pension	2007/3	4 500.000,00		2 100 000,00
Collège Saut du Lièvre à Bischwiller	2008/3	4.700.000,00		200 000,00
SEGPA collège les Sources Saverne	2005/15	3.000.000,00		200.000,00
Collège Foch à Haguenau – demi-pension (salle polyvalente collège)	2012/2	3 500 000,00		100.000,00
Cité scolaire de Schirmeck	2007/1	19 450 000,00		150 000,00

Collège de Bouxwiller – restructuration demi-pension	2015/4	2 000 000,00	Création	200 000,00
Collège Galilée de Lingolsheim – construction collège modulaires et restructuration collège existant	2014/2	4 000 000,00		2 000 000,00
Collège de Sarre-Union	2005/12	5 200 000,00		4 464,00
Collège de Chatenois	2013/2	2 000 000,00		120 000,00
Acquisition de matériel de cuisine	2008/1	2 250 000,00		450 000,00
Frais d'études	2004/4	600 000,00		10 000,00
<b>Total investissement</b>				<b>22 780 000,00</b>

A ce montant s'**ajoutent** des **crédits de fonctionnement** de 490 000 € pour les locations mobilières et les honoraires de jury.

### **3122- Gros entretien des collèges publics (crédits d'investissement)**

Crédits proposés au BP 2015 : 7 801 000,00 €

#### **1 – Les travaux de maintenance dans les collèges**

Les travaux d'entretien et de modernisation des collèges visent d'une part, à assurer la pérennité des bâtiments et des installations techniques et d'autre part, à améliorer le confort des utilisateurs et leurs conditions de travail.

La sécurité est aussi une préoccupation de tous les instants et l'année 2015 permettra de poursuivre les travaux décidés suite au diagnostic sécurité engagé sur tous les collèges. Certains établissements bénéficient d'une opération lourde de remise à niveau.

Il est proposé d'inscrire 7 450 000 € au BP 2015. Le programme détaillé des travaux d'entretien et de maintenance sera validé par la Commission Permanente de mai 2015.

#### **2 – Les subventions aux travaux effectués par les groupements de communes**

Le syndicat intercommunal de Soultz-sous-Forêts a renoncé à l'appel à responsabilité à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2015, ce qui fait qu'il ne subsiste plus aucun régime particulier de gestion des collèges.

#### **3 – Les travaux menés par la Région Alsace dans les cités scolaires**

L'opération de reconstruction de la demi-pension du lycée Emile Mathis de Schiltigheim menée par la Région Alsace et dont bénéficieront les élèves du Collège Rouget de Lisle, détaillée dans le mode d'action 3121 au §3.3.1., est financée dans le présent mode d'action.

Un montant de 350 000 € est inscrit au BP2015.

#### **4 – Autres**

A ces montants d'investissement s'ajoutent 1 000 € de fonctionnement pour charges diverses.

### **3123 – Entretien courant des collèges (crédits de fonctionnement)**

Crédits proposés au BP 2015 : 1 110 000,00 €

## **1- Entretien des bâtiments collèges**

Ces crédits de fonctionnement s'inscrivent dans l'approche globale de l'entretien des collèges (cf. 3122). Concourant aux mêmes objectifs, ils sont intégrés au programme de maintenance voté par la commission permanente de mai 2015 et s'élèvent à 1 080 000 € pour 2015.

## **2- Etude de la gestion technique du patrimoine des collèges**

Ces crédits d'études servent à finaliser certains levés topographiques ou architecturaux dans le patrimoine des collèges. Ils s'élèvent à 30 000 € pour 2015.

### **3124 – Participation aux investissements des collèges privés sous contrat**

Crédits proposés au BP 2015 : 450 000 €

Ces crédits permettront de solder des engagements pris en 2013 et 2014.

### **3125 – Équipement matériel et mobilier des collèges publics**

Crédits proposés au BP 2015 : 1 671 436 €

#### ***Équipement en mobilier et matériel***

Le crédit de 0,300 M€ est destiné à financer l'équipement des collèges, des demi-pensions et des ateliers SEGPA restructurés, ainsi que le remplacement du mobilier et du matériel dans l'ensemble des collèges. En 2015, ce crédit servira particulièrement à subventionner l'équipement des collèges restructurés de Benfeld, La Robertsau et Lauterbourg.

D'autre part, l'ouverture de l'École Européenne de Strasbourg est prévue pour la rentrée scolaire de septembre 2015. En vue de l'acquisition du premier équipement des matériels et mobiliers du collège, 0,371 M € sont inscrits au Budget Primitif 2015 dont :

- 0,097 M € pour les dépenses communes d'investissements prévisionnelles pour chacune des trois collectivités (Conseil Départemental, Région Alsace, Ville de Strasbourg)
- 0,274 M € pour l'acquisition par le Conseil Départemental de l'équipement mobilier et matériel nécessaires à l'ouverture de l'établissement, en appliquant les mêmes règles de financement que pour tout autre collège départemental. Ce montant comprend le service de restauration.

#### ***Équipement informatique***

Le Conseil Général a adopté, lors de sa séance plénière du 21 juin 2011, un schéma directeur numérique des collèges jusqu'en 2015.

Il se compose de 6 volets :

1. Offrir aux collèges des connexions haut -débit,
2. Optimiser l'acquisition du matériel de base,
3. Permettre des acquisitions de matériel sur appel à projet,
4. Poursuivre le fonctionnement de l'Espace Numérique de Travail,
5. Améliorer la maintenance du parc des matériels
6. Accompagner les expérimentations d'enseignement numérique.

Pour les volets 1, 2 et 5, le Département s'est engagé dans trois groupements d'achats avec les autres collectivités d'Alsace : département du Haut-Rhin et Région. Les collèges ne reçoivent plus de dotations pour ces dépenses car le Département leur assure la fourniture d'un service accès haut-débit à internet et leur propose un catalogue de matériel sur lequel ils choisissent l'équipement nécessaire à leurs besoins. Il met également à leur disposition un service d'assistance technique pour les interventions nécessitant une expertise élevée.

Le volet 3 permet aux établissements de présenter un projet éducatif justifiant une demande d'équipement particulier pour sa réalisation. Après analyse par une commission mixte associant des représentants de l'Académie et du Département, les établissements peuvent bénéficier d'un financement et d'un accompagnement spécifiques.

Dans le cadre du volet 4, le Département s'engage aux côtés de l'académie de Strasbourg et des autres collectivités régionales, à accompagner les évolutions nécessaires de l'Espace Numérique de Travail et à participer financièrement à ce dispositif.

Le volet 6 permet le recours à des ressources numériques et le financement de matériels pour des expérimentations (manuels numériques par exemple)

### **3126 – Fonctionnement des collèges publics**

Crédits proposés au BP 2015 : 14 027 512 €

#### ***Dotations de fonctionnement***

Le 20 octobre 2014, le Conseil Général a arrêté les critères de calcul des dotations de fonctionnement 2015. Celles-ci s'élèvent au total à 10 253 228 €. Le montant des dotations ainsi que l'échéancier de versement les 15 janvier, 15 avril et 15 septembre 2015 ont été notifiés aux 90 collèges.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2015, selon la délibération du Conseil Général en date du 8 décembre 2014 portant décision modificative n°3, la commission permanente, réunie le 5 janvier 2015, a donné un avis favorable au Président du Conseil Général pour le versement aux collèges publics d'un acompte de 3 417 744 €.

Il est proposé d'approuver le versement du deuxième tiers des dotations de fonctionnement 2015 des collèges publics (annexe1).

Les crédits de ce mode d'action tiennent également compte de 0,18 M€ sollicités pour le fonctionnement de septembre à décembre 2015 de l'Ecole Européenne de Strasbourg dont l'ouverture est programmée pour la rentrée scolaire 2015, d'une réserve de 1,35 M€ pour la location des installations sportives et de 0,55 M€ pour les frais de transport et d'entrées à la piscine.

#### ***Accès à l'espace numérique de travail en Alsace (ENTEA)***

Lancée le 23 octobre 2012, la phase de renouvellement du marché, conduite par les 3 collectivités d'Alsace et le rectorat, s'est achevée le 10 décembre 2013, lors de la CAO du groupement de commandes des 216 établissements d'Alsace. Ce marché a été attribué à la société ITOP qui succède ainsi à la société It's learning.

Le nouvel ENTEA devait être logiquement déployé sur deux années scolaires mais suite aux défaillances de l'ancien fournisseur, tous les EPLE alsaciens ont bénéficié du nouvel ENT dès la rentrée scolaire 2014 (Décision du COPIL, animé par le rectorat, du 7 avril 2014).

Suite à cette modification, les 15 collèges pilotes dont la liste suit :

Paul Wernert ACHENHEIM - Robert Schuman BENFELD - André Maurois BISCHWILLER - Des racines et des ailes DRULINGEN - Baldung Grien HOERDT - du parc ILLKIRCH GRAFFENSTADEN - Frison Roche LA BROQUE - Jean Jacques Waltz, dit Hansi MARCKOLSHEIM - Rembrandt Bugatti MOLSHEIM - de la Souffel PFULGRIESHEIM - Pierre Claude SARRE UNION - Charles de Gaulle SELTZ - Les sept arpents SOUFFELWEYERSHEIM - Albert Camus SOUFFLENHEIM - Jacques Twinger STRASBOURG.

ont été surdotés et ce trop perçu est récupéré sur la dotation 2015.

En conséquence les 15 collèges pilotes recevront 1 203 € et les 75 autres 3 076 €, ce qui représente un montant total de 248 745 € (annexe2).

### **Financement des emplois aidés ATC**

Aux côtés des agents titulaires, des personnes bénéficiant de contrats aidés et employées par les collèges peuvent aussi être affectées à des missions qui relèvent de notre compétence départementale. Depuis le 1er janvier 2006, le Département cofinance ainsi une cinquantaine de contrats, en prenant en charge la part qui n'est pas financée au titre de la politique nationale de l'emploi.

Sur l'ensemble de l'année scolaire 2014-2015, un crédit de 169 000 €, prévu à cet effet, permettra de continuer à financer environ 50 contrats aidés, qui contribuent à la mise en œuvre des compétences départementales dans les collèges.

### **Partenariat entre le Laboratoire Départemental d'Analyses du Bas-Rhin et la Direction des collèges**

Lors de sa délibération en date du 24 juin 2013, le Conseil Général a validé un rapprochement technique entre le Laboratoire Départemental d'Analyses et la Direction des Collèges. Il a été décidé de réaliser des prestations de formation, de sensibilisation et d'accompagnement d'agents techniques des collèges pour 12 collèges pilotes.

Lors de la session plénière du 20 novembre 2014, une modification de la liste a été actée, les établissements accompagnés en 2014 sont :

- Collège de Benfeld
- Collège d'Eschau
- Collège de Heiligenstein
- Collège Reischshoffen
- Collège de Rhinau
- Collège de Sarre-Union
- Collège de Seltz
- Collège Soultz-Sous-Forêts
- Collège de Strasbourg « Fustel de Coulanges » remplacé par le collège de Mundolsheim
- Collège de Sophie Germain
- Collège de Sundhouse
- Collège de Wasselonne

En fonction des besoins de chaque établissement, les prestations suivantes ont été réalisées :

- Accompagnement des responsables de restauration pour la mise à jour et l'utilisation quotidienne du PMS
- Constitution et mise à disposition d'une base documentaire adaptée à chaque site
- Formation-sensibilisation des agents aux bases en matière d'hygiène alimentaire
- Réalisation de contrôles ponctuels du suivi du PMS
- Mise en œuvre des actions correctives

Le bilan de l'expérimentation ainsi que les retours de l'enquête de satisfaction permettent de confirmer les retours positifs. Dans l'ensemble, les équipes sur site ont adhéré à l'accompagnement et leur sensibilisation a permis de transformer la gestion du plan de maîtrise sanitaire, souvent compris comme une charge administrative, en un outil d'amélioration continue.

Aussi, il est proposé de poursuivre cet accompagnement pour l'année 2015. La liste des collèges proposés est la suivante :

- Collège Fustel de Coulanges à Strasbourg
- Collège de Gerstheim

- Collège d'Erstein
- Collège de Vendenheim
- Collège Esplanade à Strasbourg
- Collège de Bouxwiller
- Collège de La Broque
- Collège de Barr
- Collège de Marckolsheim
- Collège de Villé
- Collège de Woerth
- Collège de Geispolsheim.

La réalisation de la prestation donnera lieu à une facturation entre le budget annexe du laboratoire départemental d'analyse et le budget principal pour un montant total de 60 000 € (5 000 € par collège).

### **3127 – Fonctionnement des collèges privés sous contrat**

Crédits proposés au BP 2015 : 4 000 000 €

Aux termes de l'article L. 442-9 du code de l'éducation, les collèges privés sous contrat d'association bénéficient de deux contributions :

- une dotation de fonctionnement matériel calculée par élève du 1er cycle égale au coût moyen d'un élève du public majoré de 5 % pour couvrir les charges sociales et fiscales afférentes aux rémunérations des personnels non enseignants. Conformément aux textes, et en application d'une stricte parité entre les moyens alloués aux collèges publics et ceux alloués aux collèges privés sous contrat d'association, cette dotation est calculée sur la base de la dotation de fonctionnement aux collèges publics, des dépenses de fonctionnement pour l'entretien des bâtiments et de renouvellement du matériel et du mobilier.

- une dotation calculée par rapport aux dépenses correspondantes de rémunération des personnels non enseignants afférentes à l'externat des collèges publics. Elle est majorée d'un pourcentage, librement déterminé par la collectivité, pour couvrir les charges sociales et fiscales afférentes à ces rémunérations. Il est proposé de reconduire le mode de calcul établi en 2009 et de tenir compte de la masse salariale des agents ATC des collèges publics, titulaires et contractuels, mais sans les emplois aidés, apparaissant au compte administratif de l'exercice 2013, et de ne pas appliquer de majoration.

Dans l'attente du vote du budget primitif 2015, selon la délibération du Conseil Général en date du 8 décembre 2014 portant décision modificative n°3, la commission permanente, réunie le 5 janvier 2015, a donné un avis favorable au président du Conseil Général pour le versement aux collèges privés d'un acompte sur le forfait externat part fonctionnement matériel d'un montant de 677 362,66 € et sur le forfait externat part personnel de 623 509,44 €, répartis entre les 13 collèges privés.

Il est proposé d'approuver le deuxième tiers sur le forfait externat part fonctionnement matériel d'un montant de 677 103,46 € et sur le forfait externat par personnel d'un montant de 623 509,44 € (annexes 3 et 4).

Les critères de calcul et les montants des dotations de fonctionnement 2015 des collèges privés seront soumis à la commission permanente.

### **3131 – Travaux d'équipement dans les écoles maternelles et élémentaires publiques**

Crédits proposés au BP 2015 : 53 317,39 €

Dans le cadre des contrats de territoire, les crédits permettront de solder des engagements pris en 2013 et 2014.

Le montant inscrit est en baisse en lien avec la diminution de l'investissement.

<b>Récapitulatif des montants proposés par mode d'action :</b>		
<b>Code</b>	<b>Libellé Mode d'action</b>	<b>Projet Budget Primitif 2015</b>
3121	Constructions et restructurations des collèges publics	23 288 725,64
3126	Fonctionnement des collèges publics	14 027 512,00
3122	Gros entretien des collèges publics	7 801 000,00
3127	Fonctionnement des collèges privés	4 000 000,00
3125	Equipement matériel et mobilier des collèges publics	1 671 436,00
3123	Maintenance courante des collèges publics	1 110 000,00
3124	Participation aux investissements collèges privés	450 000,00
3131	Travaux d'équipement dans les écoles maternelles et publiques	53 317,39
	<b>TOTAL</b>	<b>52 401 991,03</b>

Je vous demande de bien vouloir adopter le projet de délibération suivant :

*Après en avoir délibéré, le Conseil Départemental :*

- *approuve les dispositions du rapport traduites dans le budget primitif 2015*
  - *décide la mise en œuvre en 2015 des études et travaux énoncés dans le rapport et prévus au budget primitif 2015*
  - *approuve les dispositions des axes 312 et 313*
  - *approuve le versement du deuxième tiers des dotations de fonctionnement 2015 des collèges publics (annexe 1)*
  - *décide d'attribuer 248 745 € aux 90 collèges publics pour couvrir les frais de fonctionnement de l'Espace Numérique de Travail en Alsace – ENTEA dont 1 203 € aux 15 collèges publics pilotes et 3 076 € aux 75 autres collèges publics, répartis selon le tableau joint en annexe 2*
  - *décide de la poursuite pour 2015 des prestations de formation, de sensibilisation et d'accompagnement d'agents techniques des collèges, dans le cadre du partenariat entre le Laboratoire Départemental d'Analyses du Bas-Rhin et la Direction des collèges du Département.*
- La liste des collèges proposés est la suivante :*
- Collège Fustel de Coulanges à Strasbourg*
  - Collège de Gerstheim*
  - Collège d'Erstein*
  - Collège de Vendenheim*
  - Collège Esplanade à Strasbourg*
  - Collège de Bouxwiller*
  - Collège de La Broque*
  - Collège de Barr*
  - Collège de Marckolsheim*
  - Collège de Villé*

*Collège de Woerth  
Collège de Geispolsheim.*

*- approuve le deuxième tiers sur le forfait externat part fonctionnement matériel d'un montant de 677 103,46 € et sur le forfait externat par personnel d'un montant de 623 509,44 € (annexes 3 et 4)*

*Le Conseil Départemental rappelle que conformément à sa délibération n°CG/2011/9 du 31 mars 2011, la commission permanente a délégué pour attribuer les subventions et approuver les conventions à intervenir dans les axes 312 enseignement secondaire et 313 enseignement élémentaire.*

Strasbourg, le 10/04/15

Le Président,

A handwritten signature in blue ink, appearing to read 'Bierry', written over a faint circular stamp.

Frédéric BIERRY